

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anouk Lapointe

<https://www.cadre21.org/membres/02e068f6abe72618e0d1cbe1>

Date d'obtention : 2024-02-21 22:07:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Parler: D'abord, accueillir, rassurer, soutenir les personnes impliquées dès qu'ils viennent me consulter.
 - 2) Évaluer la situation en remplissant la grille d'évaluation (contexte, nature, intentions et étendue)
 - 3) Valider l'information: rencontrer les personnes impliquées seul à seul, remplir la grille sans mettre de réponse dans la bouche, insister pour que ça reste entre nous (que l'information ne se diffuse pas plus) !!! Malveillance? Contacter la police et ne pas remplir la grille avec l'instigateur. Confisquer les appareils qui contiendraient de la pornographie juvénile dans les sacs.
 - 4) Rencontrer l'instigateur en protégeant les témoins, valider son intention: malveillance? confisquer et appeler la police.
- Acte impulsif? Consulter les règles de l'établissement, consulter le code criminel, confisquer les cellulaires au besoin et contacter la police.
- Appeler les parents de tous les jeunes impliqués et expliquer le processus complété et à venir s'il y a lieu.
- Signaler à la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Je retiens l'importance de bien évaluer la situation de départ et de toujours me référer à la trousse si l'incident se produit à l'école.
- Également que la police doit être avisée quasi en toutes circonstances.
- Je saisis l'importance que prennent chacune des étapes et la collecte des informations qui mène à mon évaluation de la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de la confiscation des cellulaires. Les jeunes sont attachés à leur cellulaire. En dehors de la situation qu'ils nous confient, il y a une multitude de situations non déclarées où ils ont pris des photos osées, où ils ont des conversations poussées... lorsqu'on demande le cellulaire d'un jeune, on voit la panique dans leurs yeux. On les coupe de leur monde, on saisit leur journal intime, ils pensent qu'on va s'immiscer dans leur vie privée. Leur cellulaire contient leurs secrets, leurs échanges, leurs intérêts, leur argent, ils ne veulent surtout pas qu'on ait accès à quoi que ce soit.

Poser des questions, faire de la prévention, évaluer la situation en se basant sur des faits, valider auprès des pairs, interroger, ce sont des étapes du quotidien. Mais dire à un jeune: donne moi ton cellulaire qui contient potentiellement de la pornographie juvénile, c'est un gros morceau.

Cependant, je comprends parfaitement qu'en suivant le protocole à la lettre, la confiscation du cellulaire devient une évidence, tant pour moi que pour le jeune questionné. Mais je reconnais qu'au fond du ou de la jeune, il y a tout un monde qui tremble à cette demande. Il me reste à me faire rassurante quant aux intentions et à la suite des choses. On ne fouillera pas leur cellulaire. Leurs parents ne verront pas toute leur contenu!